

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire, <u>ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance</u> : Mesdames et Messieurs - Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Jean-Pierre PODKOWA - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK – Maria-Dolorès THUDEROZ -- Jérémie VIAL
NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE :27 PRÉSENTS : 17	
PROCURATIONS: 3	<u>Avaient donné procuration</u> : Madame, Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) - Sébastien BIZET (pouvoir Sylvie DESCHAMPS) Claude VARENNES (pouvoir Yannick PAQUE) –
VOTANTS : 20 POUR : 20	
ABSTENTION: /	<u>Étaient absents excusés</u> : Serge BERNARD – Nathalie LACOSTE –Jessica ROSINET—Eliane GEOFFROY – Willy GABRIEL – Patrick RAMON - Ilyes TELALI
CONTRE : /	MME TALARCZYK Hélène a été élue secrétaire de séance
N° 2022-106	

OBJET DE LA DELIBERATION : Subvention études « revitalisation de la commune et centre bourg

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, Monsieur le Maire rappelle qu'une convention cadre PVD est en cours de rédaction afin de préciser le projet de revitalisation. Afin d'aller vers la future convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire, des études complémentaires sont nécessaires.

En effet, la commune a besoin de disposer d'un diagnostic, de scénarios et de plan d'actions en matière de commerce. Si les commerces sont encore nombreux, le taux de vacance fluctuant autour des 20%, et la baisse du nombre de commerces alimentaires en centre bourg au profit des zones périphériques, ainsi que le surnombre de commerces liés au bien être, ne rassurent pas en matière de dynamisme commercial sur la commune.

Le budget communal intègre des prévisions Article 2031 à hauteur de 240 k€ pour le programme PVD et l'estimatif de cette opération est de 15 000 € HT. Cette étude durera 3 à 4 mois. Une demande de subvention est sollicitée dans le cadre du dispositif PVD avec le Département et la Banque des Territoires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES			RESSOURCES		
DESCRIPTIF	POSTE DE DEPENSES € HT	ASSIETTE ELIGIBLE € HT	DETAIL DES RESSOURCES	RECETTES	
				€ HT	%
Etude de revitalisation commerciale	15 000,00	15 000,00	Dispositif PVD - Banque des Territoires / Département	7 500,00	50% du reste à charge
			Autres financements publics		
			Sous-total (total des subventions publiques)		
			Autofinancement commune	7 500,00	50%
TOTAL DEPENSES	15 000,00	15 000,00	TOTAL RECETTES	15 000,00	100%

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve le projet d'étude de redynamisation commerciale,
- sollicite une subvention auprès de la Banque des Territoires / Département, dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain,
- sollicite une demande d'autorisation anticipée de démarrage de l'opération,
- s'engage à assurer sur ses fonds propres le solde du financement,
- s'engage à communiquer sur le soutien des financeurs dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Le Maire

Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.